



LA VÉRITÉ EN PROCÈS

Le juge et la vérité politique

Colloque international
8 et 9 décembre 2011
Université libre de Bruxelles

La vérité, comme enjeu collectif, fait l'objet d'assauts en tous genres: des lois définissent des « vérités » sur l'histoire à l'intention du juge à travers la pénalisation du négationnisme ou « pré-qualifient » des faits historiques à l'instar de certaines lois mémorielles; à l'inverse, des justiciables somment le juge de se prononcer sur la nature de régimes politiques, ou se parent eux-mêmes de son *décorum* dans des mises en scène telles que les tribunaux d'opinion, lorsqu'ils cherchent à établir la reconnaissance politique d'une vérité. Le juge se trouve confronté à des lois qui semblent verrouiller la vérité collective en l'imposant généralement et durablement à tous les acteurs, alors même qu'il est aussi de plus en plus perçu par la société comme une ressource politique pour établir, renforcer ou concurrencer une vérité officielle, au point que les citoyens cherchent parfois à s'approprier sa fonction.

La tension entre ces deux tendances – qui renvoient à la fois à la légifération sur la vérité et à la judiciarisation de l'action politique – est-elle paradoxale ? Que dit-elle des rapports, dans notre société, entre, d'une part, la vérité supposée neutre et partagée et, d'autre part, l'action politique par définition partielle et engagée ? Et quel rôle le juge est-il amené à jouer dans l'articulation de la vérité et de la politique ?

Ce colloque, organisé dans le cadre de l'Action de Recherche Concertée *Le juge, un acteur en mutation* (www.ulb.be/facs/droit/ARC.html), voudrait explorer ces questions à partir d'une sélection de précédents types mettant le juge aux prises avec la construction d'une vérité politique.

Quatre sessions thématiques et interdisciplinaires sont proposées : vérité scientifique, vérité religieuse (I) ; vérité singulière, vérité symbolique (II) ; vérité historique, vérité officielle (III); vérité “judiciaire”, vérité “populaire” (IV). L’objectif de ce colloque est de se focaliser sur des cas précis qui seront soumis à une lecture pluridisciplinaire de juristes, historiens, politologues et sociologues du droit.

Comité scientifique : Julie Allard, Thomas Berns, Ramona Coman, Olivier Corten, François Dubuisson, Martyna Falkowska, Vincent Lefebve, Patricia Naftali.

Adresse : Salle du Conseil d'Administration de l'ULB
Avenue Jeanne, 44 – 1^{er} étage
1050 Bruxelles.

Inscription obligatoire avant le 2 décembre au moyen du formulaire disponible à l’adresse : www.ulb.be/facs/droit/docs/FormulaireInscription.docx

Programme du colloque

PREMIÈRE JOURNÉE – 8 DÉCEMBRE 2011

⇒ 9h – Introduction

Olivier Corten (ULB)

⇒ 9h15 – Session I : Vérité religieuse, vérité scientifique

Sous la présidence de Barbara Truffin (ULB)

1. Le procès de Giordano Bruno sous l'Inquisition (Saverio Ricci, Université de Viterbo).
2. La justice ensorcelée: magiciens et cannibales au Tribunal spécial pour la Sierra Leone (René Provost, Université McGill)
3. Le juge américain face au créationnisme (Guy Haarscher, ULB).

Discutants :

- Robert Jacob (CNRS/Université de Liège)
- Thomas Berns (ULB)

⇒ 14h – Session II : Vérité singulière, vérité symbolique

Sous la présidence de Ramona Coman (ULB)

1. Des mobilisations de juges pour la reconnaissance d'un "droit à la vérité" sur les disparitions forcées en Argentine (Patricia Naftali, FNRS/ULB)
2. L'activation du juge pénal international : l'exemple du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (Martyna Falkowska, ULB)
3. La « vérité » entre impératif de réconciliation locale et stratégie judiciaire internationale : les ambiguïtés de la Cour Pénale Internationale en Ouganda (Kora Andrieu, Sorbonne / Sciences-Po Paris)

Discutants :

- Antoine Garapon (Institut des Hautes Études sur la Justice)
- Élisabeth Claverie (CNRS)

⇒ **9h – Session III : Vérité historique, vérité officielle**

Sous la présidence d'Annemie Schaus (ULB)

1. L'activation du juge pénal pour réprimer le négationnisme (François Dubuisson, ULB).
2. Droits de la personnalité et vérité historique : l'affaire du massacre des Fosses Ardéatines (Giorgio Resta – Université de Bari - et Vincenzo Zeno-Zencovich – Université Roma Tre).
3. Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda comme source d'histoire (Ornella Rovetta, FNRS/ULB)

Discutants :

- Pieter Lagrou (ULB)
- Christian Delage (Université Paris 8)

⇒ **13h30 – Session IV : Vérité « judiciaire », vérité « populaire »**

Sous la présidence de Anne Lagerwall (ULB)

1. La vérité plutôt que la justice ? Modalités contemporaines de sortie de conflit politique (Sandrine Lefranc, Université de Paris Ouest-Nanterre)
2. La révolution en quête d'identité : le procès de Marie-Antoinette (Vincent Lefebvre, ULB)
3. Les Tribunaux populaires : de l'usage de la symbolique dans l'établissement d'une vérité (Gaëlle Breton-Le-Goff, UQAM)

Discutants :

- Edmond Jouve (Université de Paris I et Paris V)
- Julien Pieret (ULB)

⇒ **16H30 – Conclusions**

Julie Allard (FNRS/ULB)